



# **Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Vallée de la Bresle**

**Procès-verbal de la 7<sup>ème</sup> réunion  
de la Commission locale de l'eau (CLE)**

**05 septembre 2012**

**Salle Eugène NIBAS de Bouttencourt**

**Durée :**

14h30 – 17h30

**Ordre du jour :**

- intervention du bureau d'études SCE concernant l'étude de délimitation des zones humides de la Bresle et de ses affluents
- intervention du bureau d'études SAFEGE concernant la rédaction des documents du SAGE de la Vallée de la Bresle
- point sur l'avancement de la composition de la nouvelle CLE
- remarques et observations diverses

## **Membres présents**

### **1<sup>er</sup> collège : Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics Locaux**

\* Propositions des Associations Départementales des Maires

M. Christian ROUSSEL, Maire de Rieux

M. Michel ANDRIEUX, Maire de Vieux Rouen sur Bresle

M. Marc DOOM représentant M<sup>me</sup> Virginie LUCOT AVRIL, Maire d'Aumale

M. Daniel DENIS, Maire de Sénarpont

M. Patrick PÉRIMONY, Maire de Blargies

\* Autres membres du 1<sup>er</sup> collège

M. Pierre VIGREUX, Syndicat mixte d'eau et d'assainissement (SMEA) Caux Nord Est

### **2<sup>ème</sup> collège : Collège des représentants des Usagers, Organisations Professionnelles et Associations**

La Chambre d'agriculture de la Seine-Maritime représentée par M. Christian CABIN et M<sup>me</sup> Florence GÉROUARD (chargée de mission)

La Chambre de commerce et de l'industrie (CCI) Littoral Normand-Picard représentée par M. Dominique HUCHER et M<sup>elle</sup> Ségolène LATHUILLE (chargée de mission)

L'Association syndicale autorisée (ASA) de la Bresle représentée par son président, M. Gérard CHAIDRON

La Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDPPMA) de la Seine-Maritime représentée par M. Anicet MARTIN

L'Union fédérale des consommateurs (UFC) « Que choisir » Rouen représentée MM. Joseph DION et Guy PESSY

Haute-Normandie Nature Environnement représentée par M. Guy PESSY

L'association de préfiguration du Parc naturel régional (PNR) Picardie Maritime représentée par M. Marc CUDDEFORD (chargé de mission)

Le Groupement régional des agriculteurs bio de Haute-Normandie (GRAB) et Agriculture biologique de Picardie (ABP) représentés par le Président de l'ABP, M. Louis QUEVAUVILLERS

### **3<sup>ème</sup> collège : Collège des représentants de l'Etat et de ses Etablissements publics**

L'Agence de l'eau Seine Normandie (AESN) représentée par M<sup>me</sup> Fanny OLIVIER

La Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de Seine-Maritime représentée par M. Pascal MAGOAROU

La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Haute-Normandie représentée M. Zéphyre THINUS

La DDTM de la Somme représentée par MM. Frédéric FLORENT-GIARD et Pierre MOROY

La DREAL de Picardie représentée par M. Jean-Paul VORBECK

La Direction départementale des territoires (DDT) de l'Oise représentée par M. Didier LHOMME

### **Autres personnes invitées présentes**

M<sup>me</sup> Marie-Françoise GAOUYER, Présidente de l'Institution interdépartementale Oise/Seine-Maritime/Somme pour la gestion et la valorisation de la Bresle

M. Jean-Philippe BILLARD, Directeur de l'Institution de la Bresle

M<sup>me</sup> Magali BERNIZET, Animatrice du SAGE de la Vallée de la Bresle

M. Gilles WAROT, Chef de projet du bureau d'études SCE

M. Samuel LEPLUS, Chargé de projet/Pédologuedu bureau d'études SCE

M. Laurent MILLAIR, Chef de projet de la société SAFEGE et

M<sup>me</sup> Nathalie RATIER, Ingénieur de projet de la société SAFEGE

M. Michaël DEREUX, Chef de projet de la société MD Conseil

## **Membres excusés**

### **1<sup>er</sup> collège : Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics Locaux**

\* Propositions des Associations Départementales des Maires

M. Jean-Claude BECQUET, Maire de Morienne

M. Joël MILON, Maire de Nullefont

M<sup>me</sup> Brigitte DUCHAUSSOY, Maire de Nesle-Normandeuse

M. Philippe DALLERY, Maire d'Andainville

M. Jean-Jacques NANTOIS, Maire de Martainneville

M. Michel DIZAMBOURG, Maire de Méneslies

M. Bernard NOBLESSE, Maire d'Inval Boiron

M. Firmin BOUCRY, Maire de Brocourt

M. Laurent MYLLE, Maire de Lannoy Cuillère, **Vice-Président de la CLE**

\* Autres membres du 1er collège

M. Thierry LEVASSEUR, Conseiller régional de Haute-Normandie

M<sup>me</sup> Annie-Claude LEULIETTE, Conseillère régionale de Picardie

M. Daniel DESTRUEL, Conseiller général de la Somme, **Vice-Président de la CLE**

M<sup>me</sup> Marie LE VERN, Conseillère générale de la Seine-Maritime

M. Joël PATIN, Conseiller général de l'Oise

M. Francis SÉNÉCAL, Représentant l'Institution interdépartementale pour la gestion et la valorisation de la Bresle pour la Seine-Maritime, **Vice-Président de la CLE**

M. Jérôme BIGNON, Représentant l'Institution interdépartementale pour la gestion et la valorisation de la Bresle pour la Somme, **Président de la CLE**

M. Joël HUCLEUX, Vice-Président de la communauté de communes de Picardie Verte

M. Jean-Pierre TROLEY, Vice-Président de la Communauté de communes Bresle Maritime

M. Franck HOUSSAYS, Président du SIAEPA de la Vimeuse

M. Daniel CAPON, Président du SIAEPA du Liger

M. Thierry VANDEVELDE, Vice-Président du SI d'aménagement de la rivière Le Liger

M. Nicolas PLÉ, Président du Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Vimeuse (SIAHBVV)

### **2<sup>ème</sup> collège : Collège des représentants des Usagers, Organisations Professionnelles et Associations**

Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture de la Somme

Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture de l'Oise

Monsieur le Président du Pôle mondial de flaconnage de luxe de la vallée de la Bresle

Monsieur le Président du Comité départemental de Canoë kayak de la Somme (CDCK 80)

Monsieur le Président de l'association Picardie Nature

Monsieur le Président de la FDPPMA de la Somme

Monsieur le Président du Comité départemental du tourisme (CDT) de Seine-Maritime

Monsieur le Président de la Société GHEERBRANT, représentant les producteurs d'hydroélectricité

### **3<sup>ème</sup> collège : Collège des représentants de l'Etat et de ses Etablissements publics**

M. le Préfet coordinateur de bassin

L'Agence des aires marines protégées

L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)

M. le Préfet de la Seine-Maritime représenté par M<sup>me</sup> la Sous Préfète de Dieppe

L'Agence régionale de santé (ARS) de Haute-Normandie

L'Agence régionale de santé (ARS) de Picardie

### **Autres structures invitées excusées**

La direction de l'environnement du Conseil général de l'Oise

La direction de l'environnement du Conseil général de la Seine-Maritime

La direction de l'environnement du Conseil général de la Somme

La direction de l'environnement du Conseil régional de Picardie

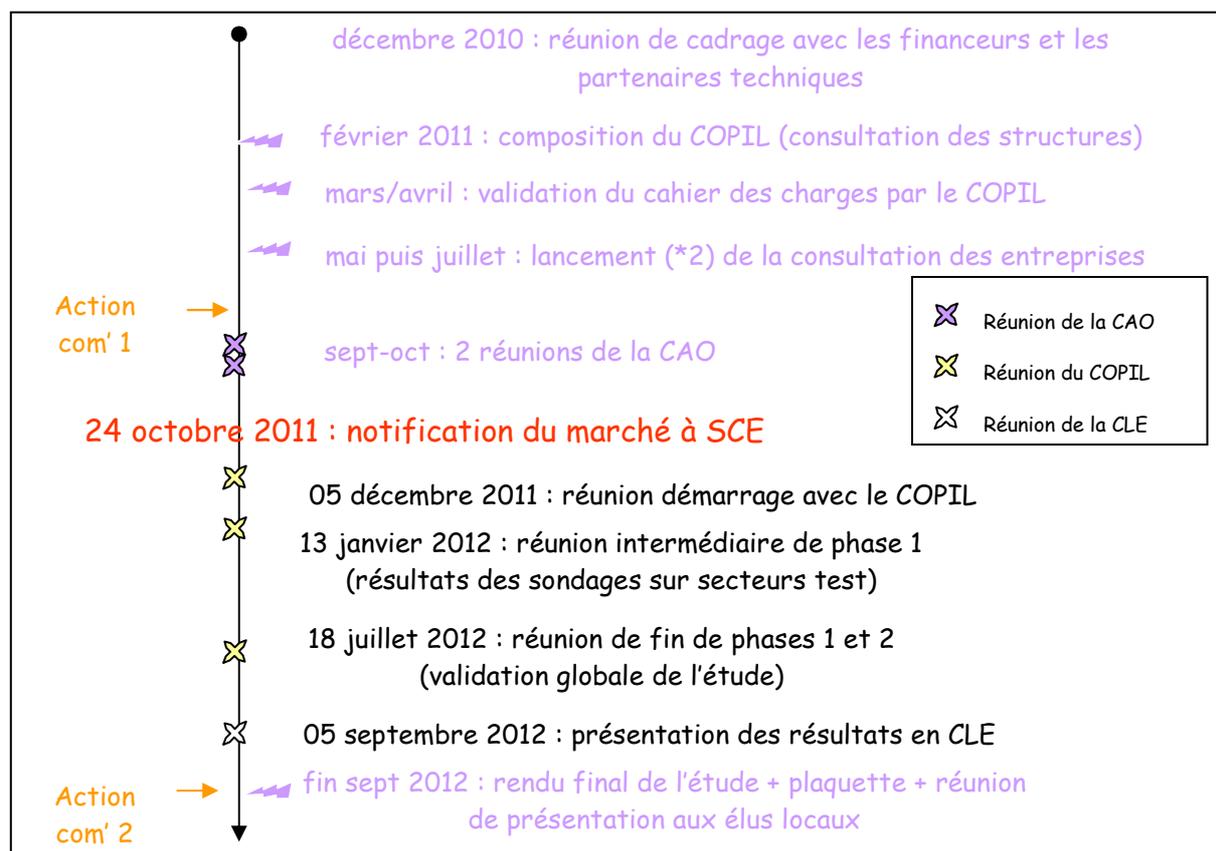
M<sup>me</sup> Marie-Françoise GAOUYER, Présidente de l'Institution de la Bresle, ouvre la réunion. Elle présente les excuses de Jérôme BIGNON, Président de la CLE, de ne pas avoir pu se rendre disponible et explique qu'il a cependant souhaité que cette réunion se tienne afin de permettre aux études en cours de se poursuivre.

L'animatrice du SAGE précise qu'étant donné que la nouvelle CLE n'est pas encore officielle (arrêté préfectoral en cours), la réunion de ce jour se tient sans obligation du quorum et aucune délibération ne sera prise. Cette réunion a pour unique but d'informer les membres sur l'avancement des deux études portées par l'Institution au nom de la CLE.

### 1) Intervention du bureau d'études SCE concernant l'étude de délimitation des zones humides de la Bresle et de ses affluents

En préambule, l'animatrice du SAGE rappelle que la décision de mener cette étude a été prise en CLE en mai 2010 et que l'Institution de la Bresle (structure porteuse du SAGE) a accepté d'en porter la maîtrise d'ouvrage en octobre 2010.

Ensuite, elle indique à travers un graphique (ci-dessous), les différentes étapes qui se sont succédées, de la tenue de la première réunion technique de cadrage avec les financeurs, les DREAL (maîtres d'ouvrage des inventaires botaniques), les DISE, etc... en décembre 2010 à la finalisation de l'étude (prévue fin septembre 2012).



La parole est ensuite donnée au bureau d'étude SCE.

MM. Gilles WAROT, chef de projet de cette étude et Samuel LEPLUS, pédologue en charge de la campagne de sondages sur la Bresle, présentent les résultats de leur travail (présentation jointe au présent procès-verbal).

M. Gilles WAROT décrit les différentes traces d'hydromorphie observables au sein d'un sol, traces témoignant de la présence d'eau prolongée dans le sol. Ensuite, il explique les critères pédologiques (=de sol), retenus par l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009, permettant de définir un sol caractéristique d'une zone humide. Ces critères sont fonction du type et de la profondeur d'apparition des traits d'hydromorphie. Il indique ensuite la méthodologie (validée par le Comité de pilotage en décembre 2011) suivie pour réaliser cette étude (prélocalisation des zones humides, prospection de terrain, etc...).

Ensuite, M. Samuel LEPLUS présente les résultats des sondages réalisés sur le territoire de la Bresle. Ce sont au total 1 702 sondages qui ont été réalisés (987 réalisés jusqu'à 1,20 m de profondeur et chacun détaillé dans une fiche et 715 sondages d'appoint) et 787 ha de zones humides qui ont été délimitées suivant le critère pédologique. Il présente ensuite la cartographie de ce travail.

Ajoutées au 1 175 ha de zones humides identifiées suivant le critère botanique (DREAL Haute-Normandie et Picardie), la surface totale en zones humides s'élève à 1 962 ha soit 2,6% du bassin versant. Ainsi, 60% des zones humides ont été identifiées suivant le critère botanique et 40% suivant le critère de sol.

Il commente que les zones humides sont réparties sur toute la longueur de la Bresle, des sources à l'exutoire ainsi que sur les affluents (Vimeuse, Liger, Fontaine Saint Pierre, Méline et Ménéillet) et que des discontinuités marquées s'observent, au niveau des principales zones urbaines et à proximité des sites d'extraction de sables et de granulats.

Il évoque ensuite des pistes de réflexion concernant les suites à donner à ce travail.

L'animatrice du SAGE indique que, lorsque les dernières retouches seront apportées à la version validée par le COPIL de juillet, les documents seront mis en ligne sur le site internet de l'Institution de la Bresle et la représentation cartographique (SIG) sera diffusée aux DREAL pour qu'elles puissent l'intégrer à leurs bases de données, consultables en ligne.

Elle ajoute qu'une plaquette va être réalisée pour communiquer sur cette étude et qu'une réunion de présentation de ce travail, en présence du bureau d'études SCE, va être organisée à l'attention des élus locaux et de leurs services d'urbanisme.

M. Frédéric FLORENT GIARD (DDTM 80) indique qu'il est important de mettre en évidence les atouts de ces zones humides pour les communes. En effet, ce sont, par exemple, dans les environnements très minéralisés des centres urbains des sources de fraîcheur très intéressantes lors des épisodes de fortes chaleurs.

M. Jean-Paul VORBECK (DREAL de Picardie) indique que, dans le cadre de l'inventaire des zones humides suivant le critère botanique que la DREAL mène sur le versant picard de la Bresle notamment, une priorisation des zones humides va être faite.

M. Zéphyre THINUS (DREAL de Haute-Normandie) ajoute que dans le cadre du SAGE, le travail de priorisation des zones humides devra se faire avec les communes.

Un élu évoque le dilemme, lorsqu'il doit autoriser l'ouverture à l'urbanisation de secteurs, entre détruire une zone humide ou des terres agricoles (dont la surface ne cesse de régresser également).

## 2) Intervention du bureau d'études SAFEGE concernant la rédaction des documents du SAGE de la Vallée de la Bresle

L'animatrice du SAGE rappelle que la CLE a délibéré, en novembre 2011, qu'il serait fait appel à un prestataire extérieur, dès 2012, pour rédiger les documents du SAGE.

Elle ajoute que l'Institution de la Bresle a ensuite délibéré favorablement, en janvier 2012, pour porter la maîtrise d'ouvrage de cette étude.

Suite à ces décisions, la procédure de consultation des entreprises a été lancée en février puis la Commission d'appel d'offres (CAO) de l'Institution de la Bresle s'est réunie en mai pour analyser les candidatures et les offres. Au final, le marché a été notifié au bureau d'études SAFEGE le 15 juin 2012.

Une première rencontre entre l'Institution de la Bresle, la société SAFEGE, son sous-traitant MD Conseil et les financeurs de l'étude a eu lieu le 12 juillet dernier.

La parole est donnée à M. Laurent MILLAIR (chef de projet – SAFEGE), M<sup>me</sup> Nathalie RATIER (ingénieur de projet – SAFEGE) et M. Michaël DEREUX (chef de projet – MD Conseil).

Ils expliquent que cette intervention a pour but de présenter :

- Les objectifs de l'étude
- La méthodologie proposée

et de permettre un premier échange avec les membres de la CLE.

SAFEGE, en charge de l'élaboration technique de l'étude et accompagnée par MD Conseil en charge de l'animation des commissions thématiques et de la CLE, présente les différentes étapes de l'étude et le calendrier :

- > Réalisation d'entretiens avec différents acteurs
- > Partie 1 : Etat des lieux et stratégie
  - Finalisation du diagnostic
  - Définition des tendances et scénarii – choix de la stratégie
- > Partie 2 : Rédaction du PAGD et du règlement
  - Rédaction du PAGD
  - Rédaction du règlement
  - Tableau de comptabilité avec le SDAGE
  - Tableau de bord
  - Réalisation de l'étude environnementale
  - Planning
  - Livrables

(voir diaporama en annexe)

Lors de cette présentation, des échanges avec les membres de la CLE ont lieu.

La liste des entretiens proposés suscite plusieurs remarques. Il est fait remarquer que l'ONEMA et les Fédérations de pêche n'ont pas la même logique et qu'il n'est pas opportun de les rencontrer ensemble.

Une autre personne demande s'il y a intérêt à rencontrer l'Agence de l'Eau Artois Picardie qui est peu concernée par le territoire du SAGE.

Des propositions sont faites de rencontrer d'autres acteurs ne figurant pas dans la liste :

- Sociétés fermières de production d'eau potable et de gestion de stations d'épuration
- Association de préfiguration du PNR
- UNICEM
- Mission d'étude du Parc naturel marin
- Conservatoire du Littoral
- Pays et SCOT

M. Laurent MILLAIR (SAFEGE) souligne que ces entretiens n'ont pas pour but de faire redire par les acteurs ce qu'ils ont pu exprimer lors des précédentes réunions.

M. Patrick PÉRIMONY (maire de Blargies) comprend qu'il soit indispensable de mettre au point une stratégie pour fixer des objectifs au SAGE mais souhaite que l'on fasse preuve d'agilité pour que cette stratégie soit ajustée au fil du temps.

M. Laurent MILLAIR convient que l'exercice de se projeter à cinq ou dix ans est difficile mais nécessaire. La phase de révision permet ces ajustements.

M. Jean-Paul VORBECK (DREAL Picardie) demande à ce que les groupes de travail, dans leur réflexion, travaillent de front sur le PAGD et le règlement pour éviter des discussions finales sur un des deux documents qui pourraient prendre du temps.

L'animatrice du SAGE, souligne que le calendrier présenté est très contraignant mais nécessaire pour tenir compte des échéances électorales de 2014 qui rendront la CLE inopérante pendant de nombreux mois.

Elle précise, en commentant le calendrier, que l'élaboration de la stratégie va demander plus de temps que ce qui était prévu initialement mais que l'on pourra en gagner sur la rédaction du PAGD et du règlement afin de rester sur l'échéance d'approbation du projet de SAGE par la CLE fin février 2014.

M. Dominique HUCHER (CCI Littoral Normand Picard) demande de prendre en considération le travail du Conseil de Développement du Pays Bresle Yères.

Un échange a lieu sur les relations entre le SAGE de la Bresle et les SCOT du Grand Amiénois et de la Picardie Verte. Il est précisé que le SCOT doit être compatible avec le SAGE, lorsqu'il sera approuvé, et non l'inverse.

### 3) Point sur l'avancement de la composition de la nouvelle CLE

L'animatrice du SAGE rappelle que le Code de l'environnement oblige à un renouvellement complet des membres de la Commission locale de l'eau (CLE) tous les 6 ans, hormis pour les services de l'État.

L'arrêté de composition de la CLE du SAGE de la Vallée de la Bresle datant d'avril 2006, la DDTM de la Seine-Maritime a commencé la saisine des nouveaux membres depuis le mois d'avril dernier.

Par rapport à la composition initiale de 2006, de nouveaux sièges vont être ajoutés :

- 2 sièges au sein du 2<sup>ème</sup> collège : l'un pour **l'Association de préfiguration du Parc naturel régional (PNR) de Picardie Maritime** (siège qui basculera au sein du 1<sup>er</sup> collège lorsque le PNR sera approuvé) et l'autre pour **le Groupement régional des agriculteurs bio de Haute-Normandie (GRAB HN) et Agriculture biologique en Picardie (ABP)**

- 1 siège au sein du 3<sup>ème</sup> collège pour **l'Agence des aires marines protégées**

M. MAGOAROU (DDTM 76), en charge de la procédure, précise que, conformément au Code de l'environnement, il n'y aura plus de membre suppléant dans le 1<sup>er</sup> collège et que les membres du 2<sup>ème</sup> collège ne seront plus désignés nominativement ; les sièges de ce collège prendront la forme « Monsieur le Président de ... ou son représentant ».

### 4) Remarques et observations diverses

Il est demandé aux membres présents s'ils souhaitent exprimer d'autres remarques ou observations.

Personne ne se manifestant et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.